



DEMANDE DE VISA PARAGUAY

Date de dernière mise à jour : 20/02/08

Pas besoin de visa si séjour inférieur à 90 jours pour les ressortissants des pays suivants :

France, Allemagne, United Kingdom, Italie, Portugal
Belgique, Danemark, Finlande, Espagne, Panama, Grèce, Afrique du Sud et Venezuela
Et d'autres (nous consulter)

	Tous ressortissants
Délai	3 à 4 semaines Le Consulat attend un accord de la Chancellerie
Documents à fournir	L'intéressé doit se déplacer ou adresser sa demande par courrier directement au Consulat
AFFAIRES	<ul style="list-style-type: none">- Passeport original en cours de validité- Carte de séjour + 1 copie- Justificatif de domicile- Formulaire original de demande de visa à remplir sur place- 2 photos- Lettre de motivation établie par la société française- Attestation d'agence- Extrait de casier judiciaire
TRAVAIL/EXPATRIATION	Les démarches se font au Paraguay auprès des autorités compétentes

VSI sas – 19/21 avenue Joffre 93800 Epinay sur Seine – Tél. : 08.26.46.79.19
www.vsi.1er.fr – vsi1er@wanadoo.fr

